

Plan d'accessibilité pluriannuel

(Brouillon pour consultation publique)

Septembre 2019 à août 2024



Avant-propos

Il est essentiel d'avoir accès à une bonne éducation et à des débouchés professionnels gratifiants pour s'épanouir sur les plans personnel, social et intellectuel. En assurant un environnement de travail et d'apprentissage accessible, nous offrons à tous une chance de s'épanouir et de contribuer pleinement à l'avancement et au bien-être de la collectivité. En tant que chef de file en matière de recherche et de responsable du partage du savoir, l'Université d'Ottawa se trouve dans une position unique en matière d'accessibilité. Notre responsabilité sociale va au-delà du respect des lois. Nous devons montrer l'exemple aux générations futures et favoriser l'accessibilité à toutes les étapes du développement du savoir.

Bien que l'Université s'applique depuis de nombreuses années à devenir un milieu de vie, d'apprentissage et de travail plus accessible, nous reconnaissons qu'il nous reste beaucoup à faire avant de concrétiser cette vision. La planification stratégique constitue un exercice indispensable dans cette optique. Ainsi, le Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024 prévoit des mesures précises échelonnées jusqu'en 2024. Il nous servira de feuille de route vers un campus plus accessible et de moyen d'aider la communauté universitaire à suivre nos progrès.

Nous espérons que ce plan favorisera le dialogue sur l'accessibilité des pratiques universitaires et incitera les membres de la communauté universitaire à privilégier des méthodes d'enseignement et de travail accessibles, innovatrices, souples et exemplaires qui visent à offrir à tous une chance de réussir et de s'épanouir.

Enfin, nous tenons à remercier la haute direction pour son appui, ainsi que tous ceux et celles qui ont collaboré à la rédaction du présent document pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de cet important exercice.

L'équipe du Bureau des droits de la personne

Table des matières

Contexte.....	1
Législation.....	1
À propos.....	2
Objectifs.....	2
Portée.....	2
Rôles et responsabilités.....	2
Méthodologie.....	3
Engagements 2019-2024.....	5
Bureau des droits de la personne.....	5
Bureau des droits de la personne et autres services.....	9
Service des approvisionnements.....	11
Direction générale des communications.....	13
Ressources humaines.....	16
Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage.....	22
Service de la protection.....	23
Service des immeubles.....	26
Bibliothèque.....	29
Résumé des consultations.....	31
Collaborateurs.....	32

Contexte

Législation

La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#) prévoit un processus pour aider les organismes du secteur public, comme l'Université d'Ottawa, à devenir pleinement accessible d'ici 2025. Selon les normes décrites dans le [Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées \(RNAI\)](#) qui est entré en vigueur en 2011, l'Université doit prendre des mesures pour devenir accessible dans cinq domaines : les services à la clientèle, l'information et les communications, le transport, l'emploi et la conception des espaces publics (milieu bâti). Ces domaines sont visés par des dispositions générales ayant trait à l'établissement de politiques en matière d'accessibilité, aux plans d'accessibilité, à l'obtention ou à l'acquisition de biens, de services ou d'installations, à la formation et au dépôt de rapports sur l'accessibilité.

Plan d'accessibilité pluriannuel

Selon le paragraphe 4 (1) du [Règlement de l'Ontario 191/11 \(Normes d'accessibilité intégrées\)](#) pris en application de la LAPHO, l'Université d'Ottawa doit, en consultation avec des personnes en situation de handicap, élaborer, mettre en œuvre, tenir à jour et afficher au moins tous les cinq ans un plan d'accessibilité pluriannuel qui décrit sommairement ses stratégies pour, d'une part, prévenir et éliminer les obstacles, et d'autre part, satisfaire aux [exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité pour les universités publiques](#).

À propos

Objectifs

Ce document constitue le plan d'accessibilité de l'Université d'Ottawa (le « Plan ») pour 2019-2024. Il s'agit d'une feuille de route qui décrit comment l'Université améliorera l'accessibilité de ses installations, biens et services pendant les cinq prochaines années. Le but de cette activité obligatoire est d'offrir de meilleures possibilités aux personnes en situation de handicap sur le campus. C'est aussi un moyen de permettre aux membres de la communauté universitaire en situation de handicap de participer à l'identification, à l'élimination et à la prévention des obstacles à l'accessibilité dans leur milieu de vie et de travail.

Des [rapports d'étape annuels](#) permettront de suivre les progrès accomplis au regard des engagements énoncés dans le présent plan.

Portée

Ce plan ne se rapporte qu'aux exigences de la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#). Pour en savoir plus sur les engagements relatifs à d'autres lois, veuillez consulter les [plans et rapports du Bureau des droits de la personne](#).

Rôles et responsabilités

Le Bureau des droits de la personne, en collaboration avec les facultés et les services, doit compiler et évaluer les plans d'accessibilité qui lui sont remis par les différentes unités en vertu du [Règlement 119 – Accessibilité](#) pour élaborer, rédiger et publier un plan d'accessibilité à l'échelle de l'Université.

Les services visés par le Règlement 119 doivent remettre des plans d'accessibilité au Bureau des droits de la personne selon les modalités et les échéanciers établis par ce dernier en fonction des [exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité pour les universités publiques](#).

Services visés

- Service des approvisionnements
- Ressources humaines
- Direction générale des communications
- Service des immeubles
- Service de la protection
- Bibliothèque

Autres services consultés

Les autres services ci-dessous ont participé à l'élaboration des stratégies portant sur les normes de service à la clientèle :

- Service du logement
- Service d'appui au succès scolaire – Accommodements scolaires
- Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA)
- Service des sports
- Congrès et réservations
- Bureau de la gestion du risque

Méthodologie

Collecte des plans d'accessibilité des services visés

Le 1^{er} mai 2019, le Bureau des droits de la personne a reçu les plans d'accessibilité pluriannuels des services visés par le [Règlement 119 – Accessibilité](#).

Ces plans devaient inclure entre autres les éléments suivants :

- L'état de la situation en 2019 : une liste des règlements, pratiques et procédures qui régissent la façon dont le service veille à ce que les biens et les services sous sa responsabilité sont ou seront offerts en vertu du Règlement 119 aux personnes en situation de handicap.
- Un plan stratégique sur l'accessibilité pour 2019-2024 : une description sommaire des stratégies mises en application et prévues pour les cinq prochaines années (avec échéancier) pour, d'une part, prévenir et éliminer les obstacles, et d'autre part, satisfaire aux normes applicables aux questions relevant du service visé.
- Les stratégies mises en application et prévues pour consulter des membres de la communauté universitaire en situation de handicap (lorsque la loi l'exige) et pour recevoir de la rétroaction sur l'accessibilité des biens et des services sous la responsabilité du service visé.

Le BDP s'est basé sur ces renseignements pour rédiger le présent plan, qui a été soumis à l'approbation du Comité d'administration avant sa publication.

Autres services consultés

Les [autres services consultés](#) ont également fourni de l'information à propos des engagements qu'ils prendront pour favoriser l'accessibilité conformément au présent plan.

Consultation avec la communauté universitaire en situation de handicap

Conformément aux [exigences sur les consultations publiques](#) du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées, le Bureau des droits de la personne s'est servi de la rétroaction, des demandes et des plaintes présentées dans les consultations et les rapports suivants pour déterminer les enjeux de la mise en application de la LAPHO sur le campus avant l'élaboration du présent plan :

- [Rapports annuels du BDP](#)

- [Recommandations du Bureau de l'ombudsman](#)
- [Rapport au recteur : Diversité et inclusion – promesses et défis](#) (PDF 1,4 Mo)
- [Rapport du Comité APUO-Employeur sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#) (PDF 2,8 Mo)
- Rapports des sous-comités du Comité sur la diversité et l'inclusion :
 - [Handicaps, santé mentale et bien-être, récréation et sport](#) (PDF 217 Ko)
 - [Handicaps](#) (PDF 160 Ko)
 - [Santé mentale](#) (PDF 193 Ko)
- Sondages du Comité sur la diversité et l'inclusion :
 - [Sondage de l'Université d'Ottawa sur la diversité et l'inclusion](#) (PDF 3 Mo)
 - [Sondage qualitatif de Michelle Massie Marketing](#) (document en anglais, PDF 11,7 Ko)
 - [Codage manuel des commentaires recueillis en anglais et en français sur le climat au sein du campus](#) (document en anglais, PDF 832 Ko)
 - [Perceptions de la diversité et de l'inclusion à l'Université d'Ottawa : résultats de l'analyse de la segmentation du marché](#) (document en anglais, PDF 348 Ko)

Une fois révisé par le CA, le présent plan sera affiché sur la [page Web des plans et rapports du Bureau des droits de la personne](#) pour une consultation publique de 30 jours. Les membres de la communauté universitaire en situation de handicap pourront émettre leurs commentaires lors d'une rencontre avec le Bureau des droits de la personne ou soumettre leur rétroaction par courriel.

Nous espérons que cette stratégie nous permettra d'atteindre un grand nombre d'étudiants et d'employés ayant un handicap et de connaître les divers besoins de la communauté universitaire. Ces commentaires et recommandations seront examinés et, au besoin, le présent plan sera actualisé avant que le CA ne l'approuve.

Pendant cette période, les membres de la communauté universitaire en situation de handicap seront également invités à s'inscrire au service de consultation en ligne de Bureau de droits de la personne et à soumettre leur candidature pour faire partie du nouveau [Comité consultatif uOaccessible](#) de l'Université.

Engagements 2019-2024

Bureau des droits de la personne

Règlement sur l'accessibilité

EXIGENCES

À partir de 2013, mettre en œuvre, tenir à jour et diffuser les règlements, les pratiques et les procédures régissant la façon dont l'Université fournit ses biens et ses services aux personnes en situation de handicap et a atteint ou atteindra les objectifs d'accessibilité dans les cinq secteurs que sont l'information et les communications, l'emploi, le transport, la conception des espaces publics et les services à la clientèle. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 3](#)

ÉTAT

En 2018, le Bureau des droits de la personne a fait adopter le [Règlement 119 – Accessibilité](#), qui précise les lignes directrices que l'Université d'Ottawa met en place afin de réaliser les objectifs de la législation ontarienne sur l'accessibilité.

ENGAGEMENTS DU BDP 2019-2024

En continu

Le Bureau des droits de la personne travaillera en collaboration avec les services visés et les autres services qui se sont engagés à réviser et à établir des méthodes administratives, des lignes directrices et des pratiques en vertu du présent plan.

Plans et rapports sur l'accessibilité

EXIGENCES

À partir de 2013 :

- Élaborer, mettre en œuvre, tenir à jour et afficher au moins tous les cinq ans un plan d'accessibilité pluriannuel. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 4](#)
- Préparer et diffuser un rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie décrite dans le plan d'accessibilité pluriannuel. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 4](#)

ÉTAT

En 2018, le Bureau des droits de la personne a fait adopter le [Règlement 119 – Accessibilité](#), qui lui attribue la responsabilité de compiler et d'évaluer les plans et les rapports d'accessibilité remis par les services visés ainsi que d'élaborer, de rédiger et de publier les plans et les rapports à l'échelle de l'Université.

ENGAGEMENTS DU BDP 2019-2024

En continu

Compiler et évaluer les rapports d'étape des services visés qui font état de l'avancement des engagements pris dans les plans d'accessibilité pluriannuels.

Rédiger des rapports sur les progrès accomplis à l'échelle de l'Université et les diffuser après les avoir soumis au CA à titre d'information.

Au besoin, réviser et modifier les échéances fixées et les engagements pris dans les plans d'accessibilité pluriannuels en consultation le Comité consultatif uOaccessible, et diffuser ces changements après approbation du CA.

Selon les échéances prescrites par la loi

Produire les rapports de progrès exigés par le gouvernement et les soumettre à l'approbation du CA.

2023-2024

Compiler et évaluer les plans d'accessibilité pluriannuels 2025-2030 des services visés.

Rédiger le Plan d'accessibilité pluriannuel 2025-2030 de l'Université en consultation avec le Comité consultatif uOaccessible.

Diffuser le Plan d'accessibilité pluriannuel 2025-2030 après approbation du CA.

Processus de rétroaction accessible

EXIGENCE

À partir de 2010, établir et offrir un processus de rétroaction accessible qui permet à l'Université de recevoir des commentaires sur la façon dont elle fournit ses biens, ses services ou ses installations aux personnes handicapées, et qui précise les mesures qu'elle prendra si elle reçoit une plainte déposée en vertu du règlement en vigueur. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.50](#)

ÉTAT

Les membres de la communauté universitaire sont invités à soumettre leurs observations sur la [page « Rétroaction, commentaires et suggestions »](#) du Bureau des droits de la personne. Cette page contient également un lien vers la [page « Déposer une plainte »](#), qui explique les mesures prises en cas de plainte. Un lien vers la page « Rétroaction, commentaires et suggestions » figure sur le [Carrefour accessibilité](#), et un lien vers ce dernier se trouve dans le pied de page de tous les sites Web de l'Université d'Ottawa et sur toutes les pages des édifices dans les [cartes virtuelles de l'Université d'Ottawa](#).

Les [rapports annuels du Bureau des droits de la personne](#) contiennent un résumé de la rétroaction et des types de plaintes reçues, ainsi que des mesures prises pour y répondre.

ENGAGEMENTS DU BDP 2019-2024

Le Bureau des droits de la personne s'engage à poursuivre le travail suivant :

En continu

Collaborer avec les facultés, les services visés et les autres services pour s'assurer que le processus de rétroaction du BDP est intégré aux pratiques universitaires de prestation de services à la clientèle, y compris les services d'éducation.

Saisir les occasions, sur le campus, de promouvoir le processus de rétroaction du BDP et inviter la communauté universitaire en situation de handicap à participer aux consultations sur l'accessibilité.

2019-2020

Mettre en place le Comité consultatif uOaccessible, composé de membres de la communauté universitaire en situation de handicap.

Créer une liste d'envoi afin de mieux cibler les consultations en ligne auprès des membres de la communauté universitaire en situation de handicap.

2021-2022

Informar les services responsables de la mise en application de la LAPHO au sujet du service de consultation en ligne offert par le BDP.

Concevoir un formulaire en ligne accessible pour recevoir la rétroaction et inclure celui-ci dans les [ressources sur l'accessibilité](#) du Carrefour accessibilité.

2023-2024

Promouvoir le processus de rétroaction dans le cadre d'initiatives de mobilisation étudiante gérées en collaboration avec le BDP ou par ce dernier.

Surveillance et contrôle

EXIGENCE

À partir de 2013, veiller à ce que l'Université d'Ottawa remplisse les exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité pour les universités publiques en 2019. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 4](#)

ÉTAT

L'article 31 (Conformité – Évaluation interne) du Règlement 119 précise que le Bureau des droits de la personne veille à ce que l'Université d'Ottawa remplisse les exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité pour les universités publiques en 2019 de la manière suivante : 1) Les services ou facultés visés par le Règlement 119 doivent remettre des rapports de conformité annuels au Bureau des droits de la personne. 2) Le Bureau des droits de la personne compile et évalue ces rapports et prépare le rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie décrite dans le plan d'accessibilité pluriannuel selon les critères de la législation ontarienne sur l'accessibilité. 3) Ces rapports sont soumis à l'approbation du CA avant leur diffusion.

La [page Web « Plans et rapports » du Bureau des droits de la personne](#) contient des informations additionnelles sur les moyens qu'utilise ce dernier pour veiller à ce que l'Université d'Ottawa remplisse les exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité.

ENGAGEMENTS DU BDP 2019-2024

En continu

Rencontrer au moins deux fois par année les services visés par le présent plan pour mesurer les progrès accomplis et pour faire état de la situation dans les rapports d'étape annuels et les rapports de conformité exigés par le gouvernement de l'Ontario.

Conseiller les services et les facultés et, au besoin, intervenir pour faire en sorte que les biens et les services offerts par l'Université soient conformes à la législation ontarienne sur l'accessibilité.

Inclure un résumé de la rétroaction reçue et des engagements pris dans les rapports annuels du BDP.

2023-2024

Fournir un service d'audit informel aux services et aux facultés qui souhaitent améliorer leurs pratiques ou sur recommandation d'une autorité compétente.

Bureau des droits de la personne et autres services

Établissement de politiques sur le service à la clientèle accessible

EXIGENCES

À partir de 2013, mettre en œuvre, tenir à jour et diffuser en format accessible les règlements, les pratiques et les procédures régissant la façon dont l'Université fournit des biens et des services aux membres de la communauté universitaire en situation de handicap. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.46](#)

ÉTAT

Le Règlement 119 – Accessibilité souligne que les personnes désignées qui fournissent des services aux membres de la communauté universitaire doivent faire des efforts raisonnables afin que les personnes handicapées aient les mêmes possibilités que les autres d'obtenir d'une manière respectueuse de leur dignité les biens et les services (y compris les services d'éducation) qu'elle offre, de les utiliser et d'en tirer profit. Les sections « Responsabilités particulières associées aux services aux membres de la communauté universitaire », « Responsabilités particulières associées à l'information et aux communications » et « Processus de rétroaction » de ce règlement traitent notamment des normes applicables aux services à la clientèle.

Les services d'éducation ont été inclus dans le Règlement 119 pour que celui-ci couvre les services touchant l'acquisition des connaissances, les normes scolaires, l'évaluation et l'agrément qui ne sont pas visés par le [Règlement académique I-16 – Accommodements académiques](#). Ce dernier couvre l'obligation légale de prendre des mesures d'adaptation scolaires pour les étudiants et futurs étudiants en situation de handicap au sens du [Code des droits de la personne de l'Ontario](#) (le « Code »). Les [rapports annuels du Bureau des droits de la personne](#) contiennent de l'information sur les initiatives menées en vertu du Code.

ENGAGEMENTS DU BDP 2019-2024

Le Bureau des droits de la personne, en collaboration avec le Service du logement, le Service d'appui au succès scolaire – Accommodements scolaires, le Service des sports, le Service de la protection, Congrès et réservations, les Ressources humaines et le Bureau de la gestion du risque, s'engage à poursuivre le travail suivant :

2020-2021

Publier une procédure et des lignes directrices sur les animaux de service sur le campus.

2021-2022

Publier des lignes directrices sur l'utilisation et la gestion des produits associés à l'hypersensibilité environnementale et aux troubles respiratoires.

2022-2023

Publier des lignes directrices sur la prise en charge des allergies alimentaires et de l'anaphylaxie.

2023-2024

Publier des lignes directrices sur l'accès aux pailles sur le campus.

Étudier des moyens de centraliser les demandes de mesures d'adaptation non scolaires pour les étudiants en situation de handicap.

Service des approvisionnements

Achat de biens et de services accessibles

EXIGENCES

À partir de 2013, prendre en compte la conception axée sur l'accessibilité et les critères et options d'accessibilité lors de l'obtention ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf si cela n'est pas matériellement possible, et le cas échéant, fournir une explication sur demande. [Règl. de l'Ont. 191/11, par. 5 \(1\)](#)

ÉTAT

- Le [Règlement 36 – Approvisionnement en biens et services](#) prévoit une exigence concernant l'accessibilité.
- La [page Web sur les approvisionnements accessibles](#) contient de l'information pour aider les acheteurs à connaître leurs obligations légales et à tenir compte de l'accessibilité lors de l'achat de biens et de services.
- Des séances d'information ont eu lieu, et la [présentation « Accessibility rules for procurement »](#) (en anglais seulement, pour le moment) a été créée.
- Des experts ont été identifiés dans plusieurs secteurs clés.

ENGAGEMENTS DU SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS 2019-2024

En continu

Donner au nouveau personnel une formation qui intègre les critères sur l'accessibilité, et comptabiliser le nombre d'employés formés pour les rapports d'étape qui seront produits conformément au présent plan.

Avec l'appui de spécialistes dans chacun des domaines couverts par LAPHO, fournir des conseils et des recommandations au personnel de soutien et au corps professoral sur les exigences d'accessibilité et les bonnes pratiques d'approvisionnement.

Promouvoir la politique d'approvisionnement ainsi que les méthodes, procédures et pratiques connexes à mesure qu'elles sont modifiées.

Intégrer des éléments d'accessibilité lors de la mise à jour des pratiques d'approvisionnement.

2019-2020

Donner une formation d'appoint qui tient compte des critères d'accessibilité à tous les employés travaillant à l'approvisionnement.

Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne pour trouver des moyens d'évaluer l'accessibilité des biens et services lors du processus d'achat.

2020-2021

Réviser l'information sur l'accessibilité contenue dans le [Règlement 36 – Approvisionnement en biens et services](#) lors de sa mise à jour et, au besoin, y apporter des modifications.

Direction générale des communications

Sites Web accessibles

EXIGENCES DE LA LAPHO

À partir de 2014, veiller à ce que tous les sites et les contenus Web publics sous le contrôle de l'Université d'Ottawa mis en ligne après le 1^{er} janvier 2014 soient conformes au niveau A des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, à l'exception des critères de réussite 1.2.4 (sous-titres de vidéos en direct) et 1.2.5 (descriptions sonores préenregistrées). [Règl. de l'Ont. 191/11, par. 14 \(1\)](#)

À partir du 1^{er} janvier 2021, veiller à ce que tous les sites et les contenus Web publics sous le contrôle de l'Université d'Ottawa soient conformes au niveau AA des WCAG 2.0, à l'exception des critères de réussite 1.2.4 (sous-titres de vidéos en direct) et 1.2.5 (descriptions sonores préenregistrées). [Règl. de l'Ont. 191/11, par. 14 \(2\)](#)

ÉTAT

- La plateforme Drupal du site Web uOttawa.ca respecte les principes de la conception de sites Web réactifs.
- Les gabarits de page Web sont conformes aux exigences d'accessibilité.
- La [page Web « Comprendre comment rendre votre contenu de site Web accessible »](#), sur le [site « Le Web à l'Université d'Ottawa »](#), propose des ressources en ligne pour aider les membres de la communauté universitaire à comprendre leurs obligations légales en matière d'accessibilité du Web et à créer du contenu Web accessible. On peut aussi y télécharger des outils de vérification de l'accessibilité.
- La gouvernance est floue, et il existe peu de moyens d'application.
- Il n'y a pas assez de ressources qui permettent à la Direction générale de remplir son mandat de prestation de conseils, de sensibilisation et d'application des lignes directrices.

ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS 2019-2024

Désignée par le CA comme responsable d'assurer la conformité des sites Web, la Direction générale des communications s'engage à poursuivre le travail suivant :

En continu

Agir en tant qu'experte-conseil en matière d'accessibilité Web dans le cadre des projets d'envergure de l'Université.

Veiller à l'accessibilité des sites Web reconnus, officiels et sous le contrôle de l'Université à l'aide d'une solution automatisée de vérification, de notification et de suivi.

Vérifier l'accessibilité des sites Web et les efforts de conformité des facultés et des services tous les six mois.

Produire régulièrement des rapports sur l'accessibilité du Web et des avis de non-conformité à l'intention de la communauté universitaire.

Travailler en collaboration avec les responsables des sites Web non conformes pour les aider à répondre aux exigences des WCAG 2.0.

Sensibiliser et former les acteurs sur le campus au sujet de l'accessibilité du Web.

Assurer l'accès à des outils de références et de travail en ligne qui sont à jour.

Étendre les engagements énoncés dans le présent plan aux mesures des autres instances sur le campus (ex. : Comité d'examen d'architecture, Comité de l'information et des communications, Service des approvisionnements, Bureau des droits de la personne, Ressources humaines, Services linguistiques, Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage).

Soumettre des rapports d'étape annuels et des plans d'accessibilité pluriannuels détaillés sur l'état de l'accessibilité du site Web uOttawa.ca

2019-2020

Renouveler la formation des employés sur l'accessibilité des sites Web et du contenu Web.

Embaucher une nouvelle personne-ressource qui travaillera à la mise en œuvre des engagements pris par la DGC dans le présent plan.

Dresser un portrait de l'accessibilité Web à l'Université d'Ottawa.

Recenser et regrouper les outils, les ressources en ligne, les pratiques exemplaires, les sites de référence et l'expertise sur le campus au chapitre de l'accessibilité.

Élaborer un plan opérationnel sur l'accessibilité Web (POAW) 2020-2024 pour favoriser le respect des engagements pris par la DGC.

Revoir et soumettre un modèle de gouvernance plus précis et détaillé pour les acteurs sur le campus, et veiller à son adoption.

Bâtir une communauté d'experts sur l'accessibilité des sites et du contenu Web sur le campus.

Mener un examen de l'accessibilité des sites Web de l'Université, et apporter des améliorations mineures.

2020-2021

Mettre en œuvre le plan opérationnel sur l'accessibilité Web (POAW) 2020-2024 en collaboration avec les autres acteurs de l'Université.

Formation : établir des lignes directrices sur les obligations légales et la création de contenu accessible pour les médias sociaux, les applications Web et mobiles, les productions vidéo et la création de documents PDF et de formulaires en ligne accessibles.

BROUILLON

Ressources humaines

Formation sur l'accessibilité

EXIGENCES

À partir de 2015, offrir les formations suivantes et tenir un dossier sur les dates et le nombre de participants :

- Formation obligatoire sur les services à la clientèle en vertu de la LAPHO pour les employés et bénévoles de l'Université et les autres personnes qui participent à l'élaboration des politiques ou qui fournissent des biens, des services ou des installations pour le compte de l'Université.
- Formation obligatoire propre au travail des participants sur les exigences du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées.

ÉTAT

Formations obligatoires pour tous les employés

- Les Ressources humaines donnent une [liste des formations obligatoires](#).
- Le contenu d'apprentissage de l'Université est centralisé dans un système qui permet aux Ressources humaines de synthétiser l'information sur les apprenants. Il inclut les formations sur l'accessibilité suivantes, obligatoires pour tous les employés :
 - [Vers l'accessibilité : Formation pour un Ontario accessible](#), qui porte sur les normes d'accessibilité intégrées;
 - [Travaillons ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO](#).
- Le Système de gestion superviseurs-employés (SGSE) permet aux directeurs principaux, aux généralistes en ressources humaines et aux agents d'administration des services et facultés d'attribuer des superviseurs à leurs employés. Les superviseurs peuvent ainsi effectuer des suivis auprès de ces derniers.
- Le Learning Record Store (LRS), un système d'inscription aux activités d'apprentissage et de gestion des données, permet de mieux cibler les secteurs problématiques et d'accroître la responsabilisation de tous les membres de la communauté universitaire à l'égard du respect des exigences d'accessibilité, y compris les formations obligatoires.

Formations obligatoires pour les bénévoles

- Les bénévoles et les autres personnes qui fournissent des biens, des services ou des installations pour le compte de l'Université ont également accès aux formations obligatoires en ligne, mais leurs informations ne sont pas intégrées dans le LRS.

Formations obligatoires pour les éducateurs

- Veuillez consulter la section [Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage](#).

ENGAGEMENTS DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2024

En continu

Inclure le nombre de personnes qui ont suivi les formations obligatoires sur l'accessibilité dans les rapports d'étape annuels sur le présent plan.

Veiller à ce qu'un membre du Bureau des droits de la personne siège au Comité des formations obligatoires. Ce comité a pour mandat, entre autres, d'assurer la conformité de l'Université aux exigences gouvernementales quant aux formations obligatoires, d'encadrer les autres types de formation obligatoire, et de mettre en place des mesures pour garantir la qualité des formations.

Inclure dans les rapports d'étape annuels sur le présent plan les initiatives menées par les Ressources humaines pour promouvoir les formations obligatoires auprès des employés de l'Université.

2019-2020

Élaborer des lignes directrices sur les rôles et responsabilités concernant les formations obligatoires.

Faire connaître aux gestionnaires les tableaux de bord qui leur donnent un compte rendu des formations que leurs employés ont suivies ou doivent suivre.

2020-2024

Clarifier l'information concernant les publics cibles des formations obligatoires.

Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne pour offrir de la formation sur la conception pédagogique universelle aux employés qui exercent un rôle de formateur à l'Université.

Processus de recrutement et d'embauche accessibles

EXIGENCES

À partir de 2014 :

- Aviser les employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats en situation de handicap durant les processus de recrutement, d'évaluation et d'embauche.
- Renseigner les candidats retenus sur les politiques en matière de mesures d'adaptation pour les

employés en situation de handicap et sur les mesures de soutien.

[Règl. de l'Ont. 191/11, art. 22, 23, 24, 25 et 26](#)

ÉTAT

Processus de recrutement

L'[affichage des postes](#) inclut un énoncé sur la disponibilité des mesures d'adaptation. Ce message est également affiché sur la [page « Accessibilité et accommodements »](#) des Ressources humaines.

Processus d'évaluation

- Le message de réception d'une mise en candidature comprend une phrase indiquant la disponibilité des mesures d'adaptation.
- Une liste de contrôle sur les bonnes pratiques d'adaptation utilisée par les Ressources humaines est communiquée aux gestionnaires d'embauche pour le processus d'entrevue.

Processus d'embauche

- La lettre d'offre d'emploi envoyée aux nouveaux employés fait mention des politiques en place. Les conventions collectives contiennent d'ailleurs de l'information sur l'obligation d'accommodement en milieu de travail.
- Des renseignements sur la possibilité de prendre des mesures d'adaptation sont fournis sur le [site Web « Santé et mieux-être » des Ressources humaines](#), dans la [formation obligatoire « Travaillons ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO »](#), dans la [formation « Premiers soins en santé mentale »](#) et pendant les activités d'accueil pour les nouveaux employés.
- Un guide est mis à la disposition des gestionnaires pour faciliter la mise en place des mesures d'adaptation à l'intention des employés en situation de handicap.

ENGAGEMENTS DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2024

2019-2020

Mettre à jour et faire circuler un nouveau guide pour les gestionnaires sur le processus d'embauche accessible.

Finaliser le projet d'accueil et d'intégration, pour lequel les renseignements sur l'accessibilité seront détaillés davantage.

Adaptation du milieu de travail pour les employés en situation de handicap

EXIGENCES

À partir de 2014 :

- Établir et instaurer un processus écrit régissant l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et le retour au travail pour les employés en situation de handicap. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 28](#) et [29](#)
- Fournir des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail aux employés en situation de handicap et instaurer un plan, si l'employé donne son consentement à cet effet. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 27](#)
- Consulter l'employé en situation de handicap en vue de déterminer le type de format accessible ou d'aide à la communication qui est nécessaire, ainsi que la pertinence de ce format, pour lui permettre de consulter et d'utiliser l'information requise pour son travail et l'information mise à la disposition des autres employés. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 26](#)

ÉTAT

Processus écrit

Le processus d'élaboration de plans d'adaptation est énoncé dans les conventions collectives. Il inclut de l'information sur la participation de l'employé, l'évaluation de ses besoins et le soutien mis à sa disposition.

Plan d'urgence

Le superviseur et l'employé sont avisés dans le plan d'adaptation ou de retour au travail de la possibilité d'obtenir un plan d'intervention d'urgence individualisé en communiquant avec le Service de la protection. Cette information est également indiquée sur la [page « Êtes-vous prêts? »](#) du Service.

Consultations avec l'employé en situation de handicap

- Les plans d'adaptation individualisés et de retour au travail sont le fruit de consultations entre l'employé, le gestionnaire et, si l'employé le souhaite, le représentant syndical. Ces consultations aident à déterminer les moyens nécessaires pour répondre aux besoins d'adaptation. Les nouveaux employés y prennent part lors du processus d'accueil.
- Les employés réguliers sont consultés à la suite d'un congé d'invalidité ou quand leur gestionnaire ou eux-

mêmes soumettent une demande d'adaptation. Au besoin, ces mesures d'adaptation sont ajoutées et documentées dans le plan de réintégration au travail.

ENGAGEMENTS DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2024

En continu

Fournir de l'information aux gestionnaires sur les mesures d'adaptation lors de la formation « Premiers soins en santé mentale » et de l'atelier du programme de leadership et de gestion qui porte sur ce sujet.

Offrir, au besoin, des séances de formation et du soutien aux gestionnaires pour faciliter l'adaptation en milieu de travail et éliminer les obstacles potentiels au retour au travail.

Inclure dans les rapports d'étape annuels sur le présent plan le nombre de gestionnaires qui ont bénéficié de services-conseils, de soutien et de formations offerts par les Ressources humaines relativement à l'adaptation du milieu de travail pour les employés en situation de handicap.

2019-2020

Produire un guide de retour au travail qui propose des conseils et des pratiques aux gestionnaires.

2022-2023

Ajouter à un guide pour les employés non syndiqués le processus d'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés et les politiques de soutien aux employés en situation de handicap.

2023-2024

Simplifier la façon dont les employés peuvent obtenir des renseignements sur le site Web des Ressources humaines.

Rétention des employés en situation de handicap

EXIGENCE

À partir de 2014, tenir compte des besoins des employés en situation de handicap dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 30, 31 et 32](#)

ÉTAT

- Les employés peuvent faire des demandes d'accommodement à leur gestionnaire pendant leurs rencontres d'évaluation du rendement, mais rien de précis n'est en place actuellement.
- Lors d'une réaffectation, au besoin, les mesures d'adaptation sont communiquées au nouveau superviseur et le plan d'adaptation est modifié.
- Les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels affichées par les Ressources humaines sont accompagnées du message suivant : « Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez contacter le service proposant l'atelier dès que possible afin que nous puissions nous assurer que vos besoins en matière d'accessibilité sont satisfaits (voir votre invitation pour obtenir les coordonnées de la personne à contacter). »

ENGAGEMENTS DES RESSOURCES HUMAINES 2019-2024

2020-2021

Élaborer des lignes directrices pour les gestionnaires sur la prise en considération des besoins d'un employé en situation de handicap dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels.

2022-2023

Inclure dans Halogen une section sur la façon dont les besoins d'un employé en situation de handicap ont été pris en considération dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels.

2023-2024

Établir des méthodes administratives relatives au processus de demande d'accommodement en milieu de travail pour les employés en situation de handicap.

Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage

Formation aux éducateurs

EXIGENCES

À partir de 2015, offrir les formations suivantes et tenir un dossier sur les dates et le nombre de participants :

- Formation visant à sensibiliser les éducateurs aux enjeux de l'accessibilité dans la prestation et l'enseignement de programmes ou de cours accessibles.

[Règl. de l'Ont. 165/16, art. 80.49](#) et [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 7 et 16](#)

ÉTAT

- Le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) fournit de la [formation sur l'accessibilité pédagogique](#) aux professeurs membres de l'APUO et de l'APTPUO et comptabilise les participants.
- Le Service d'appui au succès scolaire (SSAS), en collaboration avec le SAEA, le Bureau des droits de la personne et les Services juridiques, tient périodiquement des dîners-causeries qui visent à informer les professeurs, les formateurs et le personnel offrant des services d'éducation au sujet de l'accessibilité, de l'obligation d'accommodement et des services à leur portée.

ENGAGEMENTS DU SERVICE D'APPUI À L'ENSEIGNEMENT ET À L'APPRENTISSAGE 2019-2024

En continu

Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne pour ajouter aux prochains rapports d'étape annuels le nombre de professeurs qui ont suivi les formations du SAEA sur l'accessibilité de l'apprentissage.

Inclure dans les rapports d'étape annuels sur le présent plan les initiatives menées par le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) pour promouvoir les formations sur les enjeux de l'accessibilité auprès des professeurs membres de l'APUO et de l'APTPUO.

2023-2024

Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne et les Ressources humaines pour faciliter la transmission des connaissances sur les pratiques d'enseignement accessibles aux éducateurs qui ne sont pas des professeurs membres de l'APUO ou de l'APTPUO.

Service de la protection

Renseignements sur les mesures et plans d'urgence ou sur la sécurité publique

EXIGENCE

Fournir sur demande dans un format accessible ou avec les aides à la communication appropriées, dès que cela est matériellement possible, les renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou sur la sécurité publique que l'Université met à la disposition du public. [Règl. de l'Ont. 191/11, par. 13 \(1\)](#)

ÉTAT

Le Service de la protection a instauré et affiché sur le Web des mesures d'urgence et de sécurité à suivre selon le type d'urgence (incendie, alerte à la bombe, tremblement de terre, bouclage, etc.). Ces mesures sont publiées sur une page Web accessible de niveau AA selon les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du Consortium World Wide Web (W3C).

Sur la [page « Se préparer »](#) du [site Web « Êtes-vous prêts? »](#), on trouve une section consacrée à l'accessibilité et aux urgences. Cette section contient notamment un lien vers le [Guide de préparation aux situations d'urgence de l'Ontario à l'intention des personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers](#). Le Service de la protection invite les personnes ayant un handicap à se familiariser avec le contenu du site et à communiquer avec lui pour établir un plan personnel de sécurité et d'évacuation.

L'[application SecurUO](#) est disponible sur les appareils iOS et Android. Utilisant les fonctionnalités d'accessibilité de divers appareils, elle offre des options supplémentaires pour chercher et recevoir des informations sur les services et les règles de l'Université en matière de sécurité et d'accessibilité.

Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail

EXIGENCES

Au besoin, fournir des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail aux employés en situation de handicap et, après avoir reçu le consentement de l'employé, communiquer ces renseignements à la personne désignée pour l'aider. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 27](#)

ÉTAT

Des plans d'urgence personnalisés pour les personnes ayant des besoins d'accessibilité sont offerts sur demande.

ENGAGEMENTS DU SERVICE DE LA PROTECTION 2019-2024

En continu

Inclure des éléments d'accessibilité dans les exercices d'urgence sur le campus pour bien préparer les membres du Service de la protection et faire en sorte que la communauté universitaire en situation de handicap soit informée.

Tenir des rencontres annuelles avec l'agente principale des politiques d'accessibilité du Bureau des droits de la personne de l'Université pour veiller à ce que les programmes et les formations sur la préparation aux situations d'urgence contiennent le nécessaire pour bien répondre aux besoins des membres de la communauté universitaire en situation de handicap.

Pour en savoir plus sur les initiatives liées à cette exigence, consultez la [section « Plan d'urgence »](#) du présent document.

Entretien des éléments accessibles

EXIGENCES

Inclure dans le Plan d'accessibilité pluriannuel des consignes sur l'entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles dans les espaces publics. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.44](#)

ÉTAT

Le Service de la protection et le Service des immeubles se partagent la responsabilité de l'entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles dans les espaces publics.

ENGAGEMENTS DU SERVICE DE LA PROTECTION 2019-2024

En continu

Durant les patrouilles, veiller à ce que les entrées des bâtiments et les issues de secours soient accessibles, sûres et dégagées.

Travailler en collaboration avec le Service des immeubles lorsque des problèmes liés aux éléments accessibles dans les espaces publics (ex. : ascenseurs, état de la route et des trottoirs, déneigement) sont signalés.

Pour en savoir plus sur les initiatives liées à cette exigence, consultez la section [Service des immeubles](#) du présent document.

Places de stationnement accessibles

EXIGENCES

Veiller à ce que les installations de stationnement hors voirie que l'Université d'Ottawa aménage, réaménage et entretient incluent un nombre minimal de places de stationnement accessibles, de grandeur standard et large, et à ce que celles-ci soient bien identifiées et munies d'une allée accessible. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 80.32 à 80.44](#)

ÉTAT

Pour en savoir plus sur les initiatives liées à cette exigence, consultez la section [Service des immeubles](#) du présent document.

En continu

Fournir, au besoin et quand matériellement possible, des places de stationnement accessibles au-delà du ratio minimal.

Réduire le plus possible l'incidence des projets de rénovation ou de construction sur les places de stationnement accessibles.

Pour en savoir plus sur les initiatives liées à cette exigence, consultez la section [Service des immeubles](#) du présent document.

Services de transport accessible

EXIGENCE

Fournir sur demande des véhicules accessibles ou des services de transport équivalant à ceux que l'Université fournit aux autres membres de la communauté universitaire. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 76](#)

ÉTAT

Le [service de navette](#) offert aux étudiants et aux employés sur le campus n'est pas accessible. Un service de transport adapté par taxi est offert en collaboration avec Taxitab, le SASS et le Bureau du stationnement et transport durable. Les étudiants et les employés de l'Université d'Ottawa ayant une limitation physique peuvent se procurer des coupons de taxi pour leurs déplacements sur le campus et entre le campus principal, le 200, avenue Lees, l'Université Saint-Paul et le pavillon Roger-Guindon.

ENGAGEMENTS DU SERVICE DE LA PROTECTION 2019-2024

2020-2021

Définir clairement les rôles et responsabilités concernant la gestion des coupons de taxi fournis par le SASS – Accommodements scolaires.

Service des immeubles

Espaces extérieurs, places de stationnement et aires d'attente et de service

EXIGENCES

À partir de 2016, veiller à ce que les lieux suivants, destinés à l'usage du public qui sont aménagés ou réaménagés et entretenus par l'Université, satisfassent aux critères d'accessibilité de la LAPHO :

- Aires de restauration extérieures;
- Voies de déplacement extérieures conçues pour les piétons à des fins fonctionnelles et non récréatives ainsi que leur système de signalisation pour piétons;
- Stationnements hors voirie;
- Comptoirs de service, guides de file d'attente fixes et aires d'attente dotées d'un espace de sièges fixés au sol. [Règl. de l'Ont. 413/12](#)

ÉTAT

Comme l'exige la LAPHO, l'amélioration de l'accessibilité des installations sera majoritairement apportée dans le cycle de modernisation normal.

De 2015 à 2018, le Service des immeubles avait mandaté le cabinet d'architecture Quadrangle pour vérifier l'accessibilité des immeubles sur le campus et déterminer les besoins en accessibilité les plus persistants et les plus urgents. Cette analyse, les consultations publiques et les rapports d'incident soumis par le Service de la protection ont servi à élaborer le Plan d'accessibilité du Service des immeubles pour les cinq prochaines années.

ENGAGEMENTS DU SERVICE DES IMMEUBLES 2019-2024

En continu

Veiller à la tenue à jour d'une carte interactive et accessible du campus, une fois celle-ci créée.

Consulter des membres de la communauté universitaire en situation de handicap afin de convenir des initiatives à prioriser et de mesurer les progrès accomplis.

2019-2020

Moderniser et remplacer les plateformes élévatrices et les monte-escaliers pour les fauteuils roulants.

Moderniser et installer des toilettes accessibles dans les endroits jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.

Mettre en place un mécanisme pour recevoir la rétroaction et y répondre.

Établir une structure de gouvernance qui définit clairement les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la gestion et la mise en œuvre du plan d'accessibilité pluriannuel du Service des immeubles.

2020-2021

Moderniser les toilettes et les espaces extérieurs jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.

Améliorer l'accessibilité des salles de classe des pavillons Simard et Hagen.

Modifier les comptoirs de service dans les endroits jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.

Installer des tables à pique-nique accessibles et ajouter d'autres bancs dans les espaces extérieurs jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.

Créer une carte en ligne qui montre les zones de construction et les détours accessibles.

Concevoir un programme de réponse rapide pour les demandes d'accommodement des étudiants et des employés de l'Université.

2021-2022

Utiliser un guide conçu par l'Université qui intègre des mesures de vérification et de contrôle de l'accessibilité dans la planification et la réalisation de projets sur le campus.

Lancer une application Web interactive pour faciliter le repérage des espaces accessibles extérieurs et intérieurs des trois campus.

Augmenter le nombre de places de stationnement accessibles et d'abribus près des arrêts Para Transpo ciblés.

Moderniser les systèmes de mesures d'urgence pour les rendre accessibles (alarmes visuelles dans les toilettes, les salles de classe, les laboratoires et les salles d'étude, et leviers d'urgence dans les toilettes).

Moderniser les panneaux de signalisation directionnelle jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.

2022-2023

Améliorer l'accessibilité des escaliers et des balustrades jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.

Aménager des zones de silence dans les installations achalandées.

2023-2024

Améliorer la visibilité et l'accessibilité des sorties d'urgence (signalisation, marquage photoluminescent, chaises d'évacuation et balustrades).

Bibliothèque

Achat de ressources accessibles pour la Bibliothèque

EXIGENCE

Intégrer les exigences d'accessibilité au processus d'achat de ressources imprimées (à partir de 2015) et numériques ou multimédias (à partir de 2020) de la Bibliothèque (à l'exception du matériel appartenant à des collections spéciales, au matériel d'archives et aux livres rares ou reçus en don). [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 18](#)

ÉTAT

La Bibliothèque de l'Université d'Ottawa a accès à un éventail de collections accessibles numérisées, notamment des livres, des périodiques, des journaux et des revues, grâce à l'Accessible Content ePortal (ACE).

Elle suit de près la mise sur pied du projet LEAP (Library eResources Accessibility Project), une initiative des bibliothèques des collèges ontariens visant à établir des pratiques optimales en matière d'accessibilité ([rapport provisoire de l'OCLS, printemps-été 2017, p. 4](#) – en anglais seulement).

Entre-temps, l'Université d'Ottawa et les autres membres du Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario étudient ensemble les problèmes liés à l'acquisition de collections accessibles.

ENGAGEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE 2019-2024

En continu

Fournir des directives pour trouver des ouvrages en format accessible et soumettre une demande de format adapté ainsi que de l'information sur les technologies et les services mis à la disposition de la communauté universitaire en situation de handicap sur la [page Web « Accessibilité » de la Bibliothèque](#).

Collaborer avec le Bureau des droits de la personne pour recevoir de la rétroaction des étudiants en situation de handicap qui utilisent la Bibliothèque (à l'aide de sondages, de groupes de discussion, d'entretiens individuels, etc.) et discuter avec des représentants de la population étudiante en situation de handicap pour trouver les obstacles à l'accessibilité.

Offrir des formations d'appoint aux employés de la Bibliothèque sur les normes d'accessibilité dans les domaines du service à la clientèle et de la création de documents accessibles.

Sensibiliser les employés de la Bibliothèque aux principes de la conception universelle au moyen de formations et de présentations.

2019-2021

Travailler en collaboration avec la vice-provost aux études supérieures et postdoctorales et les facultés pour encourager les étudiants à soumettre leurs thèses en format accessible pour le dépôt numérique [Recherche uO](#).

Encourager la création d'un groupe informel d'experts du campus en matière d'accessibilité pour échanger sur les pratiques exemplaires à adopter.

Établir des directives sur les pratiques d'apprentissage inclusives que doivent adopter les employés de la Bibliothèque qui fournissent des renseignements et des instructions aux membres de la communauté universitaire.

Explorer les options pour réduire le nombre d'étapes que doivent suivre les usagers de la Bibliothèque afin de demander et de recevoir du matériel accessible, et pour rendre le processus aussi transparent que possible.

2021-2024

Pourvoir un poste de bibliothécaire spécialiste de l'inclusion qui sera chargé, entre autres, de veiller à l'accessibilité des ressources, des biens et des services offerts par la Bibliothèque.

Intégrer aux autres services de publication en ligne de la Bibliothèque les mécanismes de vérification de l'accessibilité des documents soumis à Recherche uO.

Résumé des consultations

À venir.

BROUILLON

Collaborateurs

Un grand merci à tous nos collaborateurs pour leur contribution à la production de ce document :

- Service des approvisionnements : Marie-Claude Fillion, Isabelle Larivée et Monica Mendoza
- Ressources humaines : Elvio Buono et Lise Griffith
- Relations extérieures : Marie-Cine Renaud et Mélanie De La Chevrotière (Direction générale des communications)
- Ressources : Marc Joyal, Marc-Antoine Joly (Service des immeubles) et Geoffrey Frigon (Service des immeubles)
- Bibliothèque : Talia Chung, Joan Cavanagh et Cecilia Tellis
- Service d'appui au succès scolaire : Michel Guilbeault, Vincent Beaulieu et Jean-Pascal Beaudoin

Et mille mercis à vous, chers membres de la communauté universitaire, pour avoir pris le temps de nous faire part de vos expériences et de formuler des recommandations afin de nous aider dans notre cheminement vers l'accessibilité.